

La réforme de la LPP permet de réfléchir aux solutions possibles pour des modèles plus résistants aux crises.

Les plans de prévoyance, plus pertinents que jamais



Dr. Christian Heiniger
Expert en CP CSPE, WTW-Conseil
en caisses de pension

Une solution serait d'éviter le versement de rentes devenues imprévisibles sur une longue période

Dans le contexte des discussions et des négociations menées dans le cadre de la révision de la LPP - avec pour objectif de faire passer le taux de conversion de 6,8% à 6,0% et de réduire ainsi la redistribution des cotisants vers les bénéficiaires de rentes - il est judicieux de jeter un coup d'œil en arrière. Pendant la phase de planification de la LPP pendant les années 70 et depuis l'introduction de la LPP en 1985 jusqu'en 2000, les rendements des obligations de la Confédération à 10 ans ont été la plupart du temps nettement supérieurs à 4%. Les initiateurs de la LPP ont ainsi créé des promesses de prestations financières en principe sans risque. Les rendements excédentaires attendus avec ce modèle ont été utilisés, en particulier dans les années 90, pour rémunérer plus fortement les avoirs de vieillesse et pour augmenter les rentes.

Les rendements sur la fortune financent les pertes
Dans le sillage de la baisse des rendements des emprunts de la Confédération à 10 ans depuis plus de 20 ans, les taux d'intérêt techniques servant à évaluer les rentes en cours ont été abaissés et, avec un certain retard, les taux de conversion ont également été réduits. Cela a eu pour conséquence que l'avoir de vieillesse disponible au début de la retraite ne suffisait pas à financer les futurs versements de rentes. Ces «pertes de retraite» ont été financées par les rendements sur la fortune. Si nous transposons le concept «sans risque» de la LPP dans le contexte actuel, des taux de conversion compris entre 4,5% et 4,8% seraient actuellement appropriés. Ceux-ci se basent sur des taux d'intérêt techniques compris entre 1,3% et 1,5%, ce qui correspond à peu près à la fourchette des rendements des emprunts fédéraux à 10 ans de ces derniers mois.

Adapter les promesses de prestations

Cette évolution montre clairement que la promesse de prestations de la LPP n'est pas possible sans une redistribution des jeunes vers les personnes âgées, même après la hausse des taux d'intérêt de l'année der-

nière. Il faut désormais des solutions qui tiennent également compte des périodes de vaches maigres dues à la crise. De tels modèles de prévoyance reposent toujours sur l'idée de taux de conversion financables sans risque et, en même temps, sur une obligation de retrait partiel ou total du capital dans le régime euroobligatoire.

Une solution possible pour des modèles de prévoyance plus résistants à la crise serait d'éviter complètement le versement de rentes qui sont devenues imprévisibles sur une longue période. En conséquence, le capital vieillesse est versé en une seule fois, par tranches ou sous forme de rentes temporaires (sous forme de rentes viagères temporaires) avec participation aux bénéfices finaux. La tendance aux plans le va également dans ce sens. Les solutions de ce type se trouvent souvent dans le domaine purement euroobligatoire de la prévoyance complémentaire. La rente sans risque avec participation aux bénéfices constitue une alternative. Dans ce cas, la rente de base serait calculée avec un taux de conversion conservateur (4,5% à 4,8%). Ainsi, à moyen et long terme, les rendements réels de la fortune devraient être supérieurs à l'intérêt calculé.

Pour mieux gérer les crises, il serait également envisageable de calculer les rentes variables sur la base d'un taux de conversion basé sur un taux d'intérêt actuel conforme au marché: ce taux est un «best estimate». La performance réelle sera supérieure ou inférieure à l'intérêt calculé.

Chacune de ces trois solutions est cependant souvent considérée, du point de vue actuel, comme extrême et inacceptable pour de nombreux assurés. Avec un peu de recul, elles reposent pourtant sur le concept de base de la LPP de la première heure.

Une action est nécessaire

Les conditions économiques générales telles que la phase de taux d'intérêt bas qui prend fin, le passage à un environnement inflationniste et la forte probabilité d'une récession ultérieure, exigent toutefois des caisses de pension une promesse de prestations adaptée aux circonstances. Il ne faut pas oublier que les très bons résultats des placements de ces dernières années reposaient essentiellement sur une ventilation forcée des marchés financiers par les banques centrales - ce qui n'est plus le cas.

Si les caisses de pension ne réagissent pas, des cas d'assainissement forcé sont possibles compte tenu de la forte chute des marchés financiers. En effet, une partie des revenus de la fortune est déjà utilisée pour couvrir les pertes dues aux retraites.

Les modèles de prévoyance qui proposent des taux de conversion de 4,7% sur la base d'un taux d'intérêt sans risque de 1,5% ne seraient donc pas des solutions extrêmes au détriment des assurés. Ils devraient être considérés comme des solutions résistantes à la crise avec des coûts d'assainissement minimaux pour les assurés.

Conséquences pour les assurés

Si les assurés épargnent dès l'âge de 25 ans, dans un modèle de prévoyance à l'abri des crises, ils peuvent s'attendre, pour les mêmes cotisations, à des prestations plus élevées jusqu'à 65 ans qu'avec des modèles aux taux de conversion excessifs. Tout simplement parce que, premièrement, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions pour des taux de conversion trop élevés (qui ne peuvent pas être versés sous forme de prestations) et, deuxièmement, parce que la performance réalisée peut être transmise sous forme de rémunération des avoirs de vieillesse et n'est pas nécessaire pour financer des rentes trop élevées.

Pour les assurés qui passent d'un taux de conversion élevé à un taux plus bas, des mesures sont nécessaires afin de pouvoir compenser la perte de rente. S'il n'y a pas de compensation, les prestations plus faibles sont réalisées par cette génération de transition et la caisse de pension est mise à l'abri de la crise à ses frais. Cela va à l'encontre du principe d'équité.

L'absence de risque est possible

De tels modèles de prévoyance résistants à la crise sont-ils réalisables dans le contexte actuel? Oui, car l'étude comparative WTW SLI¹ montre que la plupart des caisses de pension ont déjà procédé à des adaptations dans ce sens en raison de la pression économique. D'une part, les taux de conversion et les taux d'intérêt techniques ont été continuellement abaissés ces dernières années et, d'autre part, un nombre croissant de caisses de pension ont limité la possibilité de percevoir une rente de vieillesse viagère. ■